

Notification de poursuite de scolarité – Décision
Rentrée scolaire 2020

ECOLE MATERNELLE VAL SULLY – 315 Rue de Moirey- 21850 Saint Apollinaire

Nom : _____ **Prénom :** _____
Né(e) le : _____ **en 2019-2020**
Classe de : _____

DECISION DU CONSEIL DES MAÎTRES pour la poursuite de scolarité à la rentrée 2020

<input checked="" type="checkbox"/> Passage en classe supérieure	<input type="checkbox"/> Maintien en-
Motif : A Saint Apollinaire le 17 Avril 2020	
La Directrice de l'école : S. Joyeux	

REPONSE DES REPRESENTANTS LEGAUX

*A retourner à l'école par mail dans un délai de 15 jours, soit avant le 1er Avril
Passé ce délai, l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la présente décision*

<input type="checkbox"/> J'accepte la décision du conseil des maîtres	<input type="checkbox"/> Je refuse la décision du conseil des maîtres et souhaite déposer un recours auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale pour examen par la commission départementale d'appel (lettre à joindre) <input type="checkbox"/> Je demande à être entendu par la commission d'appel qui se réunira le _____
A le _____	
Signature des représentants légaux	

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL pour la poursuite de scolarité à la rentrée 2020

<input type="checkbox"/> Passage en classe de _____	<input type="checkbox"/> Maintien en classe de _____
Motif : A _____, le _____	
Le président de la commission départementale d'appel, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale	